Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence de Christiane HERBET Adjoint au Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (adjoints puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre de SAINT ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Emmanuel MAITRE, Paul MARTICHO. Excusés : Anny FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER, Gary SZUMNY, Jean-Pascal JORON a donné procuration à Jean-Pierre de SAINT ACHEUL. M VORBECK a été élu secrétaire de séance.

- - - - - - -

Délibérations relatives au Plan Local d'Urbanisme : approbation des modifications apportées, droit de préemption, déclarations de clôtures, permis de démolir

Madame HERBET informe le Conseil Municipal du mail de Mme DUMONT de la DDE en date du 9 mars 2010 nous indiquant qu'il n'y a plus lieu de délibérer individuellement sur le droit de préemption, les déclarations de clôtures et permis de construire car ces trois points ont été intégrés dans le modèle d'Approbation du PLU (qu'elle va nous fournir) afin que la commune ne prenne qu'une seule et unique délibération.

Lorsque Madame BOUDARD-CAPON Architecte Urbaniste nous aura transmis les dossiers papiers ainsi que les pièces écrites modifiées selon les directives de Monsieur le Préfet (enlever tout ce qui fait référence au PPRI) le dossier sera soumis à approbation. Un avis sera publié dans la presse et par voie d'affichage.

Monsieur VORBECK présente le compte rendu de Madame BOUDARD-CAPON et le plan de zonage modifié suite à la réunion de travail avec l'Architecte Urbaniste et aux différents mails et conversations téléphoniques qui ont permis de finaliser le document. Il est rappelé la différence entre la zone AI Agricole Inconstructible et zone N Naturelle avec des enjeux environnementaux (ruissellements, bois…) également inconstructible mais permet les zones cultivées ou pâtures.

L'approbation du PLU fera l'objet d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après l'approbation par le Préfet, la commune répondra par courrier au cas par cas aux requêtes des personnes qui ont inscrit leurs demandes sur le registre d'enquête publique.

Informations et questions diverses

Suite à la commission finance, il est noté :

- relancer le SIER pour le projet de remplacement de 27 candélabres au Val de Selle avec des appareils moins consommateurs d'électricité
- souscrire une assurance pour l'atelier communal
- solliciter la DDE dans le cadre de la convention ATESAT pour l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière sur l'ensemble de la commune, l'aménagement des entrées et sorties d'agglomération, la prévision des accès au futures zones constructibles (aménagement du giratoire route de Conty)

- - - - - -

La séance est levée